

Notes d'expériences et conseils pour les nouveaux expatriés qui arrivent au Japon.

André. (47 ans) Résidant à Tokyo depuis 2008.

Conseils :

- Apprendre un peu la langue japonaise avant de partir.
- Pour se déplacer en train ou en métro, il est plus facile d'utiliser une carte Pasma ou Suica. Celles-ci servent également de portefeuille électronique. On peut s'en procurer au guichet de n'importe quelles gares pour 500 yens. Cela évite de devoir acheter un ticket de métro lors de chaque déplacement. Se souvenir qu'on roule gauche au Japon, comme au Royaume Unis.
- Se souvenir que nous sommes dans un pays avec une culture et des mœurs différents —> Ne pas porter de jugements hâtifs, lorsque nous rencontrons une situation difficile au niveau de la communication ou au niveau de nouvelles règles à respecter en société (par ex. ne pas fumer en rue).
- Garder son esprit critique et ne pas essayer de vouloir imiter les japonais plus que de raison.
- En cas de problèmes, doutes, mauvaises expériences : Trouver des amis avec qui en parler, échanger sur ses expériences de vie. Ne pas se décourager trop vite, prendre du recul. Laisser le temps au temps, apprendre de nos échecs et de nos réussites.
- Se souvenir qu'au Japon, on ne vous dira pas « non » franchement. Seul le temps vous fera comprendre que votre demande, ou votre projet n'est pas sérieux ou envisageable. Mieux vaut écouter les nuances, les particularités liées à la culture que tente de vous communiquer votre interlocuteur/trice japonais(e). Mieux vaut parfois se laisser guider et conseiller, que d'émettre son propre désir et vouloir tout planifier soi-même. (Lâcher prise).
- Il faut savoir qu'au Japon, passer du coq à l'âne dans une conversation, peut dérouter votre interlocuteur/trice, et parfois déboucher sur des malentendus, ou des incompréhensions. Le second degré ou l'ironie ne sont pas compris en dehors du cercle familial.
- On exprime rarement un critique envers quelqu'un ou envers le pays, de façon direct et frontal au Japon. Cela peut mettre très mal à l'aise votre ami(e), interlocuteur.trice... De toute façon, les malentendus sont fréquents au début... (Sujet à éviter : la chasse à la baleine, par ex.)
- Si vous comptez venir avec votre animal de compagnie, il faut bien vous renseigner sur les clauses du bail » avant d'emménager dans votre nouvel appartement. (La plupart du temps les animaux sont interdits).
- Il y a des ostéopathes francophones à Tokyo qui peuvent vous aider au niveau santé (par ex : à Yoyogi/Minami-Shinjuku).
- Se souvenir que l'on peut faire des randonnées en pleine nature pas loin de Tokyo. Il y a des petites montagnes, à +/- 1 heure de train de Tokyo, pour un prix dérisoire (par ex. Visiter la région d'Hanno, nord-ouest de Saitama). La nature n'est jamais loin.
- Chaque commune (arrondissement) de Tokyo possède sa piscine publique. Le tarif varie entre 400 et 600 yens/ adulte. Il y a aussi des bains publics (sentō) dans de nombreux quartiers à Tokyo. (Certains autorisent les tatouages, d'autres pas).
- La porte arrière des taxis s'ouvre automatiquement. On peut payer son trajet avec une carte de crédit ou avec sa carte de train (Suica/Pasma).
- Bon à savoir : Certains verrous de porte se ferment dans le sens opposé. (Déconcertant au début).
- Pour manger dans un décor japonais traditionnel sur l'heure de midi, le plus simple est de se rendre dans un Soba-ya (restaurant de soba : nouilles japonaises, servies froides ou chaudes, au choix). Bien meilleur pour la santé que les ramens ou les hamburgers).
- Ne pas hésiter à refuser les sacs plastiques, les emballages plastiques inutiles au magasin, lorsqu'on vous sert. Avec un peu d'entraînement, on y arrive.

A éviter /Déconseillé

- Emprunter un vélo à quelqu'un, une connaissance, un ami... sans lui demander sa permission et sans disposer de son numéro de téléphone sur soi. Cela évitera de gros problèmes avec la police lors d'un

contrôle. Ne jamais glaner un vélo abandonné sur la rue. Les contrôles de vélos sont fréquents, surtout lorsqu'on roule en soirée ou la nuit.

- Partager sa nourriture de baguette à baguette (car cela rappelle un rituel funéraire où l'on se transmet les os du défunt de cette façon).
- Vouloir parler politique ou tenter une discussion, où chacun doit émettre ses opinions personnelles sur la société, est à proscrire lors d'un repas familial, ou lors d'une soirée, si votre groupe d'amis est composé majoritairement de japonais (à moins qu'ils soient sortis de science-po ou philo).
- Il vaut mieux éviter de manger en public, dans la rue, dans les transports en commun, ainsi que de parler avec une voix qui porte.
- Il n'est pas bien vu de mimer un batteur jouant de la batterie avec ses baguettes, lorsqu'on est à table chez des amis ou au restaurant (ma femme me le dit toujours).
- Il est difficile de demander un léger changement par rapport au menu affiché dans un restaurant. (Par exemple : demander de remplacer les pommes de terre par du riz).
- Même avant la pandémie de Coronavirus, les japonais ne font pas la bise, ni ne se serrent la main spontanément.

Se loger au Japon

1. Trois types d'agences

- Les agences immobilières japonaises traditionnelles : À moins d'être accompagné par un ami japonais, celles-ci ne peuvent servir les étrangers ne parlant pas la langue. Elles louent des appartements non meublés. Il faut pouvoir payer et avancer 5 mois de loyers minimum.
- Les agences immobilières spécialement conçues pour les étrangers venant s'installer au Japon. Service en anglais, procédures administratives simplifiées. Ces agences s'adressent à des expatriés ayant un très bon salaire. Ne convient pas aux personnes venant en PVT.
- Les agences louent des petits meublés, avec un service en anglais, habituées à servir des étrangers. Plus chère que les agences japonaises traditionnelles, mais moins chères que celles uniquement spécialisées pour les étrangers. Ces agences sont plus flexibles au niveau du temps de location (par ex. pour 6 mois).

Types de logements : non-meublés / meublés / chambre privative individuelle / ou lit individuel dans un dortoir, au sein du sharehouse /guesthouse (Cuisine et sanitaires en commun)/ Les capsules hôtels (pour quelques jours, semaines en attendant une autre solution.

2. Les documents et coûts : Une carte de résidence, un relevé bancaire, un numéro de téléphone japonais et avoir une personne ou une entreprise qui se porte garante.

Les frais d'aménagement sont élevés, il faut prévoir au moins 5 fois la somme du loyer mensuel (caution, cadeau au propriétaire, frais d'agence, frais de clés, frais de nettoyage, assurance incendie, frais de sortie... etc.)

Pour payer ses factures, eau, gaz, électricité, assurance sociale ... il suffit de se rendre dans n'importe quel Konbini (supérettes ouvertes 24/24h) et de payer au comptoir.

BASTIEN

Démarches administratives en arrivant au Japon :

Mairie :

Une fois la carte de résident obtenue à l'aéroport vous disposez de 14 jours pour vous rendre à la mairie de votre quartier pour y faire enregistrer votre adresse ; souscrire à la sécurité sociale ainsi qu'au système My Number (carte permettant un suivi administratif des résidents au Japon ; que ce soit pour les cotisations sociales ; les impôts ou les transferts d'argent depuis ou vers l'étranger)

Ambassade :

L'inscription en tant que résident français sur les listes consulaires auprès de l'ambassade de France est très simple et tout se fait en ligne ; il vous faudra simplement scanner votre pièce d'identité ; un justificatif de domicile et une photo d'identité.

Cela vous permettra de recevoir des informations, notamment pour les élections, d'établir des actes civils et être contacté en situation de crise

Le téléphone :

3 solutions s'offrent à vous :

Le téléphone prépayé ; qui vous coûtera environ 6000 Yens (48 euros) le prix des appels et assez bas et pratique à recharger (directement sur internet ou dans les konbinis)

Pour cela une seule solution se rendre dans un boutique Softbank avec votre passeport .

Si vous souhaitez conserver votre téléphone actuel vous aurez également la possibilité de souscrire aux offres téléphoniques pour les étrangers.

Ou bien souscrire à la pocket wifi ; pour environ 5000 Yens par mois vous bénéficierez du wifi grâce à cet appareil de poche.

Ouvrir un compte bancaire :

Pour ma part je me suis inscrit à la banque postale japonaise (Yucho)

Munissez-vous de votre passeport ; de votre carte de résident ; votre adresse ; numéro de téléphone et du my number.

La procédure peut être assez longue si vous ne parlez pas japonais sachant que peu de personnes parle anglais mais en s'armant de patience et grâce à la gentillesse du personnel (4 personnes se sont occupées de moi pour l'ouverture du compte) vous ressortirez avec votre carte de retrait (pas de crédit).

FLORENT

Arrivé depuis peu en terre Nipponne, je vous adresse ce court témoignage afin de vous faciliter vos démarches administrative et autres formalités.

Fraîchement débarqué au pays du soleil levant vous devrez vous atteler à l'enregistrement du lieu de votre résidence à la mairie de votre quartier.

Cette formalité est assez simple à réaliser même si comme moi votre niveau de japonais est pathétique.

Le personnel fera tout son possible pour vous aider.

Votre adresse inscrite sur votre Immi card (carte qui vous sera donnée à votre arrivée à l'aéroport), on vous proposera ensuite de souscrire à une assurance santé.

Chose que je vous conseille vivement, vu son faible coût (environ 2000 yens pour une couverture à 70 %), chose non négligeable vu le prix des soins pratiqués ici.

Après cela vous recevrez dans les jours suivants votre My number card (un papier vert qui regroupe toutes vos données personnelles et qui facilitera vos futur démarches administratives).

Il ne me reste plus qu'à vous parler de la banque.

Pour que votre employeur vous verse votre salaire il vous faudra bien sûr ouvrir un compte dans une banque Japonaise.

Pour ma part cette étape à été la plus complexe.

Sur internet la majorité des témoignages vous conseilleront d'aller à la Shinsei banque car leur employés parle un minimum anglais et que leur carte bleue est sans frais.

Mais si comme moi vous êtes détenteur d'un working holiday visa, depuis 2019 leur règles ont changé.

Il faut dorénavant avoir résidé sur le sol Nippon 6 mois minimum avant d'ouvrir un compte chez eux. Donc pas possible (en ce qui me concerne).

Vous trouverez d'autres banques avec du personnel ayant un niveau d'anglais correct comme : "HSBC ou citibank" mais les frais de gestion de compte pratiqués y sont assez élevés.

Il ne vous restera plus que la Poste bank ou les quelques banque qui accepte les étrangers. Il sera fréquent si vous ne parlez pas (bien) Japonais qu'on vous demande de venir avec un ami qui le parle afin qu'il vous traduise ce que l'employé de la banque vous explique.

Je vous souhaite bon courage.

ROMAIN

Bonjour je m'appelle Romain, j'ai 28 ans, je suis arrivé avec un PVT au Japon en Juin 2019 J'ai commencé à travailler pour le Lycée Français International de Tokyo en février 2020. A mon arrivée au Japon, j'étais d'abord à l'hôtel avant de trouver un logement sur Yokohama. Je vous conseillerai de rester vraiment à Tokyo, le loyer est plus élevé mais vous y gagnerez au niveau des dépenses de transport qui sont très chères au Japon. Il faudra aussi enregistrer votre adresse à la mairie, vous inscrire à la sécurité sociale japonaise et ouvrir un compte en banque. Si vous avez des amis japonais, prenez les avec. Pour les courses, privilégiez les supermarchés aux Konbini, vous ferez très vite des économies. Pour ce qui est des factures (eau, gaz, électricité), vous pouvez directement les payer aux Konbini ou à la « Japan Post ». Il vous faudra un abonnement mobile, allez directement à un « Bic Camera » et demandez leur un abonnement seulement pour utiliser internet sur votre mobile . Tous les japonais utilisent l'application « Line » donc ne prenez pas d'abonnement avec des communications, vous ne les utiliserez pas. Pour ce qui est de la vie sociale, ne vous attendez pas à vous faire beaucoup d'amis japonais, c'est très compliqué de garder une relation amicale. Tournez vous plutôt vers vos compatriotes. Au « Bonjour Tokyo Bar » vous pouvez rencontrez beaucoup de français mais également des japonais souhaitant apprendre ou pratiquer notre langue. C'est un bon endroit pour faire des rencontres. Après pour ce qui est des activités, vous êtes dans une des plus grandes villes du monde, vous n'allez pas vous ennuyer entre le shopping, les restaurants, les bars, les musées, les parcs, les karaokés... Alors profitez bien de votre séjour dans ce magnifique pays !

KEVIN

Commençons par le logement.

Je conseille vivement de trouver une chambre dans une grande colocation, avec une bonne partie de japonais et d'étranger. Cela favorise la bonne ambiance, une bonne intégration et surtout vous en apprendrez plus sur la culture et les habitudes de ce pays et en gros bonus vous aidez dans votre apprentissage de la langue.

Ensuite, pour celles et ceux qui n'ont pas encore fait la carte de résident à la mairie, si votre niveau de japonais n'est pas encore bon de vous faire accompagner par un ami japonais ou quelqu'un qui a déjà un bon niveau. Ça vous sauvera la vie ou en tout cas ça vous épargnera beaucoup de moments long d'incompréhension et gênant.

Pour tout le reste, c'est comme partout dans le monde, il faut bien respecter les coutumes et habitudes ainsi que les gens du pays dans lequel on se trouve. Montrer le bon exemple, ne pas s'isoler et s'ouvrir aux autres et surtout aux locaux. Ça ne sera que bénéfique pour tout le monde !

MARIE-FRANCE

Comme il y a bien longtemps que je suis au Japon mes souvenirs des démarches à faire peuvent être brouillés.

Avant tout l'inscription à la mairie du domicile. Dans le temps il y avait des personnes parlant le français maintenant c'est plus souvent en anglais ou avec un traducteur tablette, téléphone.

Pour ma part, dans un pays où les risques naturels sont élevés, l'inscription sur le registre des Français de l'étranger est une priorité. Cela permet, en cas de catastrophe, d'être répertorié et si nécessaire recherché. Il existe aussi une application "Ariane" faite par le Ministère des Affaires Étrangères qui permet d'indiquer les lieux et dates de vacances ou tous voyages (d'affaires ou personnels) en province ou à l'étranger. Cela

permet de savoir les Français qui pourraient être concernés par un événement majeur, donc peut-être en danger. Ils seront avertis si des problèmes, manifestations ou autres concernent la région où ils séjournent, évoluent mal. Tout comme cela évitera de les rechercher sur leurs lieux de résidence.

Important d'avoir chez soi de l'eau, des biscuits et un casque pour tous les membres de la famille au cas où l'environnement serait dégradé. Et surtout, en cas de traitement médical au minimum une semaine d'avance. Les bons gestes et les réserves en cas de catastrophes figurent sur le site du consulat. C'est pour moi l'essentiel, les jeunes n'ont pas toujours le même point de vue.

Une anecdote pour la pratique. Les bicyclettes ici ont un numéro que l'on peut obtenir si l'on apporte son vélo de France chez un marchand ou dans certains magasins de bricolage. Pour ma part, ce numéro d'enregistrement n'existait pas du temps de mon beau-père. Il nous a donné ses "montures" et j'ai été me renseigner dans un commissariat pour cette absence et pour l'assurance. Ce numéro n'est pas obligatoire si l'on écrit son nom et son adresse avec de la peinture ou un gros marqueur sur le cadre. L'assurance n'est pas obligatoire mais vivement conseillée (elle est souvent comprise dans l'assurance personnelle).

Voilà quelques unes de mes idées pour toutes personnes nouvelles au Japon.

Reste un point important.... Dans les habitats japonais on retire ses chaussures tout comme dans certains restaurant alors ne pas oublier qu'il existe pour les chaussures d'excellents désodorisants sans parfum....

MANON

Arrivée il y a 1 an au Japon, j'ai eu quelques soucis de santé 3 mois après mon arrivée et qui se sont poursuivis tout au long de mon séjour.

Je recommande donc aux nouveaux arrivants de souscrire à l'assurance nationale japonaise, obligatoire à présent, lors de votre inscription à la mairie.

Gardez bien toutes vos factures, ordonnances,.. Scannez-les et envoyez le tout à votre assurance en France pour régler le reste à payer. Les frais médicaux au Japon sont très élevés !

Si vous n'êtes pas à l'aise en japonais, le site de l'ambassade de France au Japon fournit une liste de notoriété médicale des médecins parlant anglais ou français ainsi qu'une fiche de vocabulaire.

Enfin, appelez avant d'arriver chez le médecin ! Ils ne prennent généralement que sur rendez-vous.

VALENTIN

Lors de votre arrivé au japon, vous devrez renseigner votre lieux de résidence jusqu'à 2 semaines après votre emménagement. Cette démarche est obligatoire pour les étrangers au Japon, et vous permettra de réaliser d'autre démarches administrative par la suite. Vous devez donc vous rendre dans la mairie de votre arrondissement pour donner cette information, et il n'est pas nécessaire de parler japonais puisqu'elle dispose de quelques staff anglophones.

Vous aurez aussi besoin d'une assurance pour prévenir des problèmes de santé sur le territoire . Même si certaines assurance françaises peuvent vous assurer à l'étranger, il est très recommandé de souscrire à l'assurance japonaise puisqu'elle permet une prise en charge direct des frais médicaux. L'inscription à cette assurance se fait aussi dans la mairie de votre arrondissement. Vous recevrez alors par courrier postal des paiements mensuel pour cette assurance, d'où l'importance de renseigner son adresse avant cette démarche.

Je vous conseille par la suite de récolter un maximum d'information sur votre quartier et les démarche à réaliser en tant qu'étranger au sein de la mairie de votre arrondissement.

Parmi les première démarche à faire au japon, il y a l'ouverture d'un compte de téléphonie mobile. La majorité d'entre eux propose un contrat sur 2 ans et/ou requièrent l'achat d'un téléphone portable. Je vous

conseillerais de prendre des cartes SIM avec données mobiles fixes, trouvable en grands magasins de téléphonie et d'électronique comme « Bic Camera ».

Par la suite, si vous souhaitez travailler au Japon, vous devrez ouvrir un compte bancaire japonais. Je vous conseille la « JP post-banque » puisque j'ai réussi à ouvrir un compte bancaire en ne sachant aucun mot en japonais.

STEEVE

Comme tout Pévétiste, bénéficiant d'un visa de résident pour une durée limitée d'un an, nous avons des démarches à entreprendre soit par obligation soit par nécessité afin d'améliorer notre confort sur place.

A mon sens les démarches prioritaires à entreprendre sont les suivantes :

1) Acheter sa carte de transport :

La démarche est assez simple, car les bornes sont présentes dans toutes les gares avec la possibilité de modifier la langue en anglais.

2) Adhérer à un abonnement téléphonique :

C'est sûrement l'un des éléments le plus important afin de pouvoir se repérer sur place, s'informer des itinéraires et horaires de transports...

D'après mon expérience, il est important de bien vérifier les offres et de ne pas hésiter à y retourner plusieurs fois. En comparaison avec d'autres personnes, j'ai remarqué que je paye 2000 à 3000 yen de plus pour un abonnement moins bénéfique.

Lors de ma première visite chez DOCOMO, le conseiller m'avait expliqué que je ne pouvais pas payer avec ma carte bancaire française. Ne pouvant pas ouvrir de compte bancaire car je n'avais pas résidé plus de 6 mois sur le sol japonais, j'ai donc souscrit à un abonnement sur internet.

Toutefois, cet abonnement ne me permet qu'une connexion internet et SMS (pas d'appel possible). En discutant avec mon entourage, ceux-ci m'ont bien précisé qu'il était possible de payer avec sa carte bancaire française.

3) S'enregistrer à la mairie (adresse, my number, sécurité sociale)

Étapes importantes lors de son séjour et obligatoire, afin de renseigner son domicile et de s'enregistrer à la sécurité sociale.

Cette étape vous permettra également de récupérer votre my number, qui sera essentiel pour la refund tax.

4) Ouvrir un compte bancaire :

Afin d'ouvrir un compte bancaire, il sera nécessaire soit d'avoir vécu 6 mois au Japon au minimum, soit d'avoir une preuve que vous travaillez. Sans cela, les banques refuseront l'ouverture de compte. Généralement, la banque à privilégier est la Japan Bank Post ou la Shinsei Bank (si vous avez plus de 6 mois au Japon).

Quelques conseils supplémentaires :

Le commuter Pass, : C'est un abonnement de transport entre un Point A et un Point B. Très rentables si vous utilisez le même parcours assez souvent.

Google traduction : Permet de prendre des photos et de traduire le texte. Très utile lorsque l'on a aucune notion des kanjis

NATACHA

Je suis arrivée au Japon il y a maintenant 3 ans. Il y a notamment certaines choses qui m'auraient été profitable de connaître dès que je suis venue habiter ici, à commencer par les abonnements de train.

En effet, au Japon, les transports en commun coûtent cher et prendre un abonnement de train peut réduire les frais par deux ou trois suivant où vous décidez d'habiter.

Pour remplacer les tickets au quotidien, acheter une Suica ou une Pasma aux bornes disponibles dans les gares peut aussi être un gain de temps.

Il est aussi nécessaire de savoir que les trains et les métros ne fonctionnent pas 24 heures sur 24 et que les derniers trains sont toujours aux alentours de minuit.

En guise de signature pour les papiers administratifs, les japonais demandent souvent un sceau. Certains magasins proposent d'en fabriquer dans les 24 heures et en moins d'une semaine pour les demandes les plus spécifiques. Il peut même être livré directement chez soi.

Aussi, au Japon il est possible d'ouvrir un compte en banque à la poste, très facilement et ce, même sans parler japonais, ce qui était mon cas quand je suis arrivée.

Pour retirer de l'argent de son compte français, on peut utiliser les bornes des konbini (7 eleven, Family Mart etc) ou aller à la JP Post car il y a beaucoup de restaurants et magasins qui ne prennent pas la carte.

Pour les personnes qui veulent retrouver certains produits occidentaux qu'on ne trouve pas généralement au Japon, il existe quelques magasins qui proposent cela : « Kaldi », « Seijo Ishii » (présent dans les gares), National (à la station Hiroo), les grossistes dit « gyōmu sūpā » et l'enseigne « Carnival »

Les 100 yens shop proposent beaucoup de fournitures pas chères comme des enveloppes, des stylos, des feuilles A4 etc. On y trouve à peu près tous les objets du quotidien.

Il est aussi utile de savoir que le pourboire n'existe pas au Japon puisque le prix des consommations comprend déjà le service et que dans la plupart des restaurants, il y a un bouton pour appeler le personnel.

PATRICK

Voici quelques suggestions pour que votre séjour au Japon se fasse dans les meilleures conditions :

Tout d'abord, les premiers usages vous obligent à avoir un compte en banque sachant qu'à l'heure actuelle, seule la poste pourra vous le fournir sans attendre une période de 6 mois sur le territoire, mais il est tout de même conseillé d'y aller avec une personne parlant le japonais. Un numéro de téléphone sera également nécessaire, plusieurs abonnements sont disponibles dans toutes les fourchettes de prix.

Ensuite, personnellement je me suis inscrit au registre des français au Japon, ce n'est pas une obligation mais cela m'a beaucoup aidé pour obtenir des documents rapidement ainsi qu'une aide précieuse lors de documents à traduire. Ayant eu un enfant sur le territoire japonais, je vous conseille de vous renseigner auprès de l'immigration si votre ou vos enfants viendraient à naître ici, à ce moment là vous aurez besoin d'un statut de résidence adéquat pour le/les nouveaux nés.

MORGAN

"Une fois arrivé au Japon et ayant en possession votre carte de résident, vous avez 14 jours pour vous rendre dans la mairie de votre quartier / ville pour y faire enregistrer votre adresse. Lorsque vous vous y rendez, les agents vont en même temps vous faire souscrire la sécurité sociale de votre municipalité, ainsi que le système My Number qui est obligatoire.

Le My Number est un système de traçage permettant un suivi administratif de toute personne résidant au Japon que ce soit au niveau des impôts, des cotisations sociales ou des transferts d'argent depuis ou vers l'étranger.

Tout comme la sécurité sociale et My Number, vous devez souscrire obligatoirement à la pension de retraite japonaise. Toute personne de 20 à 59 ans enregistrée comme résident au Japon doit contribuer à la caisse de retraite, salariés, étudiants et working holiday y compris.

Obtenir un numéro de téléphone est primordial lors de votre arrivée au Japon. On vous en demandera un pour toutes vos démarches (banque, travail, sécurité sociale...). Les abonnements téléphoniques étant cher au Japon, le plus avantageux est de choisir un abonnement sans engagement ou presque comme par exemple GTN mobile (<https://gtn-mobile.com/en/plans/express/>) qui offre un bon rapport qualité prix, propose leurs services dans plusieurs langues et la possibilité de pouvoir payer sa facture téléphonique au konbini.

Ouvrir un compte en banque est également nécessaire si vous souhaitez travailler au Japon. Il vous permettra d'être payé directement sur votre compte et de régler facilement vos factures. Il vous sera donné une cash card qui vous permettra uniquement de retirer de l'argent. On ne peut pas payer ses achats avec cette carte. L'ouverture d'un compte à la banque postale japonaise est très simple et accessible aux étrangers.

Pour les personnes restant sur du long terme et qui rencontrent des problèmes liés à un sponsoring de visa de travail, visa de mariage, renouvellement, création d'entreprise etc... le cabinet d'avocats Mori&Niitsu Legal Visa Office (<http://niitsu-law.jp/french%20index.html>) est sans doute l'un des meilleurs de Tokyo pour vous venir en aide."

GABRIEL

D'abord, l'assurance-maladie est obligatoire, même si on a souscrit une assurance avant de partir, et il sera généralement demandé d'y souscrire lors du premier passage à la mairie pour inscrire son adresse sur sa carte de résident (carte reçue lors de l'arrivée à l'aéroport pour les séjours de plus de 90 jours). C'est aussi à ce moment que l'on reçoit le My Number, équivalent du numéro fiscale, et demandé à l'ouverture d'un compte bancaire.

Deuxième chose également obligatoire : la souscription à la pension retraite.

Ensuite, l'une des premières choses à faire après tout ça est évidemment d'ouvrir un compte dans une banque japonaise.

Les grosses banques Japonaises n'ayant pas de service anglophone, et demandant l'utilisation d'un Hanko (tampon servant à signer les documents officiels), il est recommandé de commencer avec une banque plus petite, telle que Shinsei Bank, utilisée par beaucoup d'étrangers fraîchement débarqués au Japon.

Voilà pour les démarches administratives les plus importantes. En espérant que ces quelques conseils soient utiles.

...